

3^{ème} et dernière réunion publique sur la faisabilité de l'étude d'un projet éolien sur la Commune de Courtempierre

***Chère administrée, cher administré,
L'avenir de votre commune est entre vos mains !
Nous avons besoin de connaître votre opinion.***

Depuis quelques mois, vous entendez parler d'éoliennes sur les Communes de Courtempierre, de Gondreville et de Treilles-en-Gâtinais.

En ce qui concerne notre Commune de Courtempierre, le Conseil Municipal a pris, dès le début des rumeurs sur un éventuel projet éolien, l'engagement d'informer au mieux les administrés avant toute prise de décision du Conseil.

Malgré la création d'une Association qui s'oppose à tout projet éolien, le Conseil Municipal tient ses promesses dans sa procédure d'information auprès des administrés.

Après une **réunion publique le 27 avril**, puis l'organisation **d'ateliers le 24 juin**, une ultime réunion clôturera cette session d'information au public.

**REUNION LE 21 SEPTEMBRE 2017 à 20 H
Salle de la Tourelle**

Les enjeux environnementaux et économiques sont importants et le Conseil Municipal tout en poursuivant ses efforts sur le bien vivre à Courtempierre doit également chercher à compenser les baisses de participation de l'Etat au fonctionnement de la Commune.

Nous ne négligeons aucune source d'économie ni de ressources nouvelles car nous en avons le devoir. Voirie, entretien, école... toute notre qualité de vie en dépendra.

D'où l'intérêt de ce débat public qui vous est proposé.

.../...

Nous avons souhaité organiser cette campagne d'information et de concertation de façon à ce que chacun d'entre vous puisse **en toute liberté et en toute connaissance des enjeux**, se forger sa propre opinion et exprimer son avis.

Afin de recueillir votre avis, seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale de Courtempierre pourront se rendre à la Mairie, **les mardis 3 et 10 octobre 2017 de 17 h à 18 h 30 et les vendredis 6 et 13 octobre 2017 de 17 h 30 à 19 h**, et répondre par **OUI** ou par **NON** à la question suivante :

« Le Conseil Municipal doit-il continuer à s'impliquer dans la faisabilité d'un projet éolien sur la Commune de Courtempierre ? »

Les électeurs qui ne pourraient pas se rendre à la mairie aux dates indiquées ci-dessus, peuvent envoyer un courrier en recommandé avec accusé réception à la mairie pour nommer un mandataire. Le mandant ne pourra désigner qu'un seul mandataire

A la suite de cette consultation, dont le dépouillement se fera lors d'une séance publique, le Conseil Municipal prendra sa décision dans les semaines qui suivront le résultat.

Venez nombreux et participez à cette décision qui engage l'avenir de votre commune !



Le Conseil Municipal